## Élaboration d’unestratégie

## *Modèle de matrice pour l’élaboration d’une* *stratégie*

Le modèle, avec une matrice, aide la direction du projet ou, le cas échéant, le groupe de suivi à garder une vue d'ensemble pendant le processus d’élaboration d’une stratégie et à mieux situer les objectifs et mesures déjà existants ainsi que les nouveaux.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Domaine d’action | Points forts – points faibles/actions requises | Objectifs | Mesures | Responsabilité | Acteurs concernés | Collaboration | Budget | Remarques issues de à la confrontation avec la réalité |
| Participation des enfants et des jeunes | *Point fort :* Dans certaines communes, il existe déjà des parlements des jeunes et/ou le droit de vote dès 16 ans.  *Points faibles :* Il n’existe pas de parlement cantonal des jeunes.  Dans de nombreuses communes, les possibilités de participation manquent pour les enfants et les jeunes. | Dans le canton [de/du NOM DU CANTON] et dans les communes, les enfants et les jeunes disposent de possibilités de participation adaptées à leurs besoins. | Mise en place et promotion d’un parlement cantonal des jeunes.  Conseil et soutien aux communes dans la mise sur pied de parlements des enfants et des jeunes ainsi que d’organes de participation | Délégué·e cantonal·e à l’enfance et à la jeunesse | Grand Conseil, jeunes partis, Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, Infoclic.ch, hautes écoles | Jeunes, jeunes partis, communes, communautés scolaires | 10’000 CHF  20'000 CHF | A de très bonnes chances d’être accepté.  Communes pourraient se montrer réticentes. |
| Animation socioculturelle enfance et jeunesse | Dans les communes urbaines, il y a suffisamment d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse.  Dans les zones rurales, il y a jusqu'à présent peu d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse. | Toutes les communes disposent de suffisamment d’offres d’animation socioculturelle enfance et jeunesse. | Les structures d'animation socioculturelle enfance et jeunesse dans les communes rurales reçoivent davantage de conseils et de soutien pour le développement d'offres d'animation socioculturelle enfance et jeunesse.  Les structures d'animation reçoivent 50 % de subventions supplémentaires du canton pour les frais de personnel. | Délégué·e cantonal·e à l’enfance et à la jeunesse | Fédération/association cantonale et nationale de l’animation socioculturelle enfance et jeunesse | Fédération/association cantonale de l’animation socioculturelle enfance et jeunesse | 20’000 CHF  Environ 50'000 CHF par commune | Une augmentation des moyens pour cette mesure est bien possible.  Le financement cantonal de cette mesure n’est pas clair. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |